

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 26 mars 2009

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 157 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Francis ALLOUCH - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Vincent BURRONI - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - René CANEZI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Eric DI MECO - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Francis GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Jean-Noël GUERINI - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Fabrice JULLIEN-FIORI - Mourad KAHOU - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Jean-Paul MARIA-FABRI - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick Mennucci - Lucien MERLENGHI - Roger MERONI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Christine ORTIZ - Frédéric OUNANIAN - Gilles PAGLIUCA - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gerard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Roland POVINELLI - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre REPIQUET - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Jean-Pierre TEISSEIRE - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Clément YANA - Jocelyn ZEITOUN - Karim ZERIBI.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à la majorité

DTUP 012-1184/09/CC

**■ Paiement de cotisations annuelles auprès d'associations relatives au transport :
GART et LEPILOTE.
DITRAAG 09/2669/CC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

En tant qu'Autorité Organisatrice de Transports Urbains sur l'ensemble de son territoire, la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole a adhéré en 2001 à diverses associations relatives au transport. Dans ce cadre, MPM a adhéré au Gart et à l'association Lepilote en 2001.

Le Gart (Groupement des Autorités Responsables de Transport) est une association nationale qui regroupe des élus concernés par la responsabilité des transports collectifs, permettant l'échange des points de vue et de savoir-faire.

Lepilote est une association locale qui a pour but de gérer et de développer un serveur d'information diffusant au public et aux organismes intéressés, via minitel et internet des informations concernant les moyens et conditions de déplacement sur l'aire Métropolitaine Marseillaise et ses principales voies d'accès départementales et régionales. Les deux associations ont adressé à MPM leur appel à cotisation pour l'année 2009.

L'association Le Gart a fixé le montant de la cotisation pour l'année 2009 à 0,043 euros par habitant (au lieu de 0,042 euros en 2008). Ce montant est plafonné à 500 000 habitants pour les Autorités Organisatrices Urbaines. Le montant total de la cotisation au titre de l'année 2009 s'élève à 21 500 euros, ce qui représente une augmentation de 2,3 % par rapport à l'année 2008 (21 000 euros).

L'association Lepilote propose, pour l'année 2009, une cotisation d'un montant de 42 218 euros.

Cette cotisation connaît une hausse de 6,9% par rapport à l'année précédente (39 471 euros) qui est justifiée par :

- l'augmentation de 3,5% prévue lors du plan de financement de l'association voté en 2006,
- un investissement supplémentaire dû à la nécessité de renouveler les systèmes informatiques (augmentation de 1365 euros).

Cette augmentation de 1365 euros, liée à cet investissement, a été votée à l'unanimité par les élus des différentes Autorités Organisatrices de Transport à l'Assemblée Générale du 3 décembre 2008.

Le coût de cet investissement est réparti sur deux ans et en partie compensé par l'adhésion de la Communauté d'Agglomération d'Arles-Crau-Camargues-Montagnette, de l'Agglopoie Provence et du SAN Ouest Provence, mais également par une participation financière plus importante du Département des Bouches-du-Rhône.

Il est donc proposé de verser une cotisation annuelle de 21 500 euros au Gart et de 42 218 euros à l'association Lepilote au titre de l'année 2009.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération N° TRA 01/023/CC du 11 mai 2001 portant adhésion de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole à diverses associations relatives au transport ;
- Les statuts des associations Le Gart et Lepilote ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il est nécessaire de verser la cotisation pour l'année 2009 au Gart et à l'association Lepilote.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvé le versement, au titre de l'année 2009, des cotisations suivantes :

- Gart : 21 500 euros
- Lepilote : 42 218 euros.

Article 2 :

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2009 : Nature : 6574 - Fonction : 815 - Sous politique : C210

Pour Visa,
La Vice-Présidente Déléguée
Aux Transports

Marie-Louise LOTA

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Développer les transports urbains et
périurbains

André MOLINO

Certifié conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI